

# Sauvons la justice, en commençant sur les bancs d'école!

## Plaidoyer pour une éducation juridique

**Geneviève BENOIT, Responsable programmes jeunesse et éducation**

*Couper les branches de l'arbre de son voisin, décider de quitter son emploi, vivre avec son amoureux, louer une chambre dans sa maison, acheter un chien, voyager avec son enfant et même... mourir (!) sont des situations qui comportent un aspect juridique important. En posant l'une ou l'autre de ces actions, on évalue – consciemment ou non – plusieurs paramètres : l'aspect social, l'impact sur notre famille, celui sur notre portefeuille, la dimension émotive... Toutefois, la composante juridique fait rarement partie de l'équation, alors qu'en tenir compte et l'évaluer peut faire une différence.*

*Les citoyens sont peu conscients de la présence du droit dans leur quotidien. Pourquoi? Parce qu'on leur offre une vision restreinte du droit : la plupart des gens croient qu'une situation juridique est nécessairement conflictuelle et qu'elle implique le recours à une autorité (ex. : tribunaux). Pourtant, la majorité des situations de vie ayant un aspect juridique n'implique pas de conflit. En effet, à moins d'avoir passé la dernière année en totale autarcie sur une île déserte, tous les citoyens ont vécu des centaines, voire des milliers, de situations juridiques. Pourquoi n'en ont-ils pas conscience? Parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion, dès leur jeune âge, de développer leurs « réflexes juridiques ». Malheureusement, cette situation peut entraîner des conséquences importantes.*

*Comment y remédier et s'assurer que les citoyens ont toutes les cartes en main pour prendre des décisions éclairées sur l'aspect juridique? Nous croyons qu'une partie de la solution se trouve sur les bancs d'école; et que l'autre se situe du côté de la communauté juridique.*

---

Depuis la démocratisation de l'école québécoise dans les années 1960, plusieurs réformes successives proposent que l'école soit plus qu'un simple organe de transmission de connaissances théoriques. L'école est appelée à jouer un rôle d'**agent de cohésion sociale** en contribuant à l'apprentissage du vivre-ensemble et à l'émergence d'un sentiment d'appartenance à la **collectivité**. Depuis le début des années 2000, le rôle de l'école québécoise est manifestement tripartite : **éduquer, socialiser et qualifier**.

Mais qu'est-ce qu'une « collectivité »? Une « société »? On les définit généralement comme un milieu humain dans lequel quelqu'un vit, caractérisé par **ses institutions, ses lois, ses règles**. Par conséquent, comment s'assurer que les élèves deviennent des citoyens accomplis et contribuent à la cohésion sociale comme le souhaite le réseau scolaire?

Pour que l'école joue pleinement son rôle, il faut voir le droit comme une composante essentielle de la **construction sociale et personnelle** des jeunes. La justice, la loi, le droit se rangent parmi ces éléments que l'élève doit prendre en compte pour comprendre la société, en discerner les normes et les valeurs et bien analyser les choix qui s'offrent à lui.

**Tout comme l'éducation, le droit est un agent de cohésion sociale majeur.**

Ainsi, devenir un citoyen actif, averti et conscient de la société qui l'entoure passe nécessairement par le développement de « **compétences** » **juridiques**, à savoir :

- **Reconnaître** les aspects juridiques d'une situation de vie;
- **Comprendre** les grands paramètres du droit et de l'organisation politique;
- **Être capable** de trouver et d'analyser l'information juridique applicable à une situation;
- **Être en mesure d'agir** de manière éclairée.

**L'école qui souhaite remplir pleinement sa mission doit donc inclure le développement de compétences juridiques** (au sens défini plus haut) **dans la formation des élèves.**

**Mais elle ne peut pas amorcer ce mouvement seule. Elle a besoin d'être outillée, notamment par ceux qui détiennent le savoir juridique : les juristes.**

Nous croyons que le milieu de la justice québécois est prêt à offrir cette contribution. N'est-ce pas d'ailleurs l'un des devoirs déontologiques des juristes de faire connaître le système juridique dans lequel nous vivons et de le rendre plus compréhensible?

Au cours des cinquante dernières années, pendant que le milieu de l'éducation se démocratisait, les acteurs du milieu juridique ont fait évoluer leurs pratiques et leur vision de la justice. Ils reconnaissent aujourd'hui qu'un meilleur accès à la justice va bien au-delà de l'accès aux tribunaux.

Cette évolution, cette démocratisation du droit, se poursuit et doit même s'accroître. Pour que les citoyens comprennent l'ampleur de la présence du droit dans leur quotidien, pour qu'ils ne voient pas le droit et le système judiciaire comme de simples accessoires du pouvoir et – surtout – pour qu'ils ne perçoivent pas que les aspects conflictuels du droit, le milieu de la justice doit se mobiliser davantage, cesser d'avancer en vase clos et continuer de promouvoir sa vision préventive du droit.

Pour avoir un impact sur la société, notamment sur la conscience du droit chez les citoyens, le milieu de la justice doit comprendre et investir d'autres disciplines, comme celle de l'éducation. Ce mouvement est amorcé, poursuivons-le!

**Mais pour faire de l'éducation juridique un véritable enjeu de société, deux éléments essentiels demeurent à bâtir.**

- (1) Une **concertation et une mobilisation accrues** des milieux de la justice et de l'éducation;
- (2) Le développement, la promotion et la valorisation **d'initiatives d'envergure qui s'inscrivent dans la durée.**

Les axes à privilégier? Ils sont multiples. Selon notre expérience, les plus porteurs sont les suivants :

**1. L'intégration du droit dans les disciplines scolaires déjà au programme de l'école**

Un cours de droit pour tous les élèves du secondaire? Oui, ce serait extraordinaire! Par contre, dans la structure actuelle du *Programme de formation de l'école québécoise*, cela est improbable. Un cours en option? C'est une avenue intéressante, mais ce dernier serait alors offert à une minorité d'élèves, en fin de secondaire. Plus que viser l'ajout **d'un cours**, il faut accroître la présence **du droit à l'école**. En effet, le droit n'est pas désincarné des autres disciplines et doit être vu comme transversal.

## **2. Un bassin varié d'outils pédagogiques adaptés aux modes d'enseignement**

Les enseignants sont les experts de la pédagogie. Ils sont les professionnels les mieux placés pour connaître les techniques et les outils à utiliser avec leurs élèves. Il faut donc qu'ils aient accès à des outils et à des programmes malléables et diversifiés qui s'adaptent à leurs méthodes d'enseignement. Les cours étant déjà chargés, ces outils doivent également permettre d'atteindre les savoirs essentiels de la discipline dans laquelle ils sont utilisés. Il faut donc être imaginatif pour que la transmission des savoirs juridiques permette de satisfaire divers objectifs d'apprentissage des programmes existants.

## **3. Une implication accrue de la communauté juridique**

Les juristes sont porteurs de la connaissance du droit, c'est donc à eux qu'il revient d'outiller le réseau scolaire et d'être présents pour appuyer les pédagogues qui transmettront ces savoirs juridiques aux jeunes. Ils doivent être à l'écoute des besoins du réseau, et garder en tête que l'objectif de l'éducation juridique n'est pas de faire des élèves de futurs juristes, mais bien des citoyens plus avertis, mieux équipés pour naviguer dans le monde qui les entoure.

## **4. La formation des enseignants**

Pour les non-initiés, le droit semble souvent aride, complexe. Pour atteindre la présence souhaitée du droit dans l'apprentissage des jeunes, il faut également développer le sentiment de compétence des enseignants sur le sujet. Sans les transformer en juristes, il faut qu'ils saisissent suffisamment les assises du droit pour ne pas craindre de l'aborder en classe et pour qu'ils puissent s'assurer de la justesse du savoir transmis. Un cours dès la formation initiale des enseignants nous semblerait une avenue très porteuse et complémentaire à l'implication du milieu de la justice.

## **5. Une actualisation des apprentissages par l'intervention des autres intervenants de l'école**

Pour que le droit prenne tout son sens dans le quotidien des élèves, il doit non seulement être un apprentissage en classe, il doit aussi se vivre, s'expérimenter, bref s'actualiser à l'extérieur de la classe, dans les situations de vie réelles des jeunes. En ce sens, il importe que les intervenants scolaires soient outillés pour répondre aux questions des élèves et les orienter vers les bonnes ressources.

Pour que les citoyens puissent réellement avoir accès à la justice, il faut qu'au-delà d'avoir accès à une information juridique de qualité, à des institutions efficaces et à des professionnels du droit, ils puissent développer en amont leurs réflexes juridiques. Et pour cela, deux domaines de savoir qui ont historiquement peu travaillé ensemble, l'enseignement et la justice, doivent trouver les moyens de le faire.

Éducaloi adopte d'ailleurs cette philosophie de collaboration et d'interdisciplinarité en travaillant de concert avec le milieu de l'éducation et les orientations en place. Nos programmes et nos outils d'éducation juridique s'intègrent dans les savoirs essentiels de plusieurs disciplines scolaires. Plusieurs autres organismes y contribuent également. Par contre, il faut être réaliste : des initiatives – aussi extraordinaires soient-elles – portées par des organismes communautaires, ce n'est pas suffisant. Les

grands acteurs des deux milieux doivent aussi se concerter et agir en ce sens. Une volonté politique et sociale ainsi que des moyens financiers à la hauteur des objectifs sont nécessaires.

Nous croyons que tous les éléments sont en place pour que ce soit possible. Il ne reste plus qu'à dire : « tous ensemble, action! ». Après tout, les compétences et les réflexes juridiques se développent, comme l'orthographe et les saines habitudes de vie! Travaillons ensemble aujourd'hui à l'épanouissement personnel et social des citoyens de demain.

-----

*Éducaloi est un organisme de bienfaisance québécois spécialisé en information juridique vulgarisée et en éducation juridique. Présent dans le réseau scolaire depuis plusieurs années, il vous partage ici sa vision de l'éducation juridique et son expérience sur le terrain.*